
Décision n° 2019-1598
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques et des postes
en date du 18 octobre 2019
abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à
l’opérateur Cellhire (France)

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 17-0937 en date du 17 novembre 2017 attestant du dépôt par l’opérateur Cellhire (France) d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Cellhire (France) reçu le 17 octobre 2019, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 18 octobre 2019, les dispositions attribuant à l'opérateur Cellhire (France) (Siren : 415 291 715) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Préfixe RIO fixe	KL	2019-1248	20/08/2019

Article 2. Le directeur Internet, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Cellhire (France) et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 18 octobre 2019

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales